Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 76 (1949)
Heft: 6

Artikel: Vocables et coutumes
Autor: Perrochon, Henri
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-226885

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Vocables et coutumes

par Henri PERROCHON
président de la Section autonome vaudoise des Ecrivains suisses

Un nouveau fascicule du Glossaire des patois de Suisse romande, *le XXIIe vient de paraître. Il nous apporte sa moisson de mots pittoresques et de remarques curieuses et témoigne de la valeur de la documentation de M. Schulé et de ses collaborateurs. Le conseiller d'Etat Oguey a eu raison d'insister auprès de nos députés pour qu'ils maintiennent en faveur de cette institution le subside de trois mille francs habituel. Cette modeste somme est bien employée.*

Nos ancêtres avaient le sens de l'humour. Voyez le mot « bourtia ». De la bourtia, c'est de la saleté, aussi bien celle qu'un vacher négligent mêle au lait que les mauvaises herbes qui envahissent les jardins. C'est aussi un petit poisson qui ne deviendra jamais grand, même si Dieu lui prête vie. C'est un serpent, c'est un mal honteux. C'est une injure ou une bourde. De la camelote : ces bourtias de pilules qui ne guérissent pas le rhumatisme, quoi qu'en dise le prospectus. C'est un vaurien, une canaille, ou simplement un polisson : les bons s'en vont, la bourtia reste.

Les mots populaires changent de sens rapidement. Un boutafrou est un beau parleur, une femme qui ne garde pas les secrets, un travailleur zélé, un avocat disert, un torrent aux crues subites. Parfois au contraire un vocable se développe peu. Si aux gens de Diesse on chante :

Qu'aurons-nous pour notre noce ?
Nous aurons des blosses.
Qu'aurons-nous pour nos voisins ?
Nous aurons des boutchins,

c'est que ces fruits de pommier sauvage n'ont jamais beaucoup d'amateurs. Leur cidre est un vinaigre, et des gens revêches on dit qu'ils ont mordu dans un boutchin.

Aux boutchins on peut préférer les boutefas, ces gros saucissons que l'on réserve aux repas de famille. On les fume avec soin, on les conserve dans la cendre. Autrefois on les cuisait le jour où l'on semait le chanvre. Ailleurs on les garde pour les vendanges. C'est toujours un régal, même s'ils ne pèsent pas neuf livres comme ceux d'Ollon. Ils sont de qualité supérieure aux boute-tout, où l'on met de la couenne de lard et du fenouil parfois. Et pourtant, appliqué à un individu, ce mot évocateur de joies gastronomiques est un qualificatif grotesque : lourdaud, stupide, maladroit... On comprend mieux que boutefeu, du bâton servant à mettre le feu aux canons on soit arrivé à désigner un médisant, qui aime à fomenter ou à envenimer les discordes.

Certains mots ont pris les acceptions les plus diverses. Ce sont des termes passe-partout. Ainsi bouter : pousser rudement, révéler, occuper une place, prendre une maladie, imaginer, faire tomber les quilles, perdre ses dents, révoquer une recrue, prendre de l'embonpoint, séduire une jeune fille, l'emporter aux élections, s'en mêler : quand le bon Dieu s'en boute, le diable n'y peut rien... Ou enfin bâtir : près

des torrents et des puissants, ne boute pas ta maison.

Quelques mots ont une origine lointaine. Le bonnet de voyage aux bords rabattus que le duc de Buckingham mit à la mode en France sous Louis XIII, devint à Genève un bouckingam, mais à Evolène on a le boutinkan, calotte dont les coussinets protègent la tête des petiots qui apprennent à marcher. D'autres n'ont que le pittoresque : bouyater, lessiver mal proprement.

Beaucoup rappellent de vieilles coutumes : les botons, précieux aux jeux de billes ou de nius, la bosele, que les amies de noce offraient à l'épouse : gâteau en forme de couronne, pour lui apprendre sans doute qu'à côté de la couronne de fleurs d'oranger, il en est de plus pratiques et de bien utiles. Les Neuchâtelois en donnaient à leurs jurés, mais ceux-ci préférèrent rapidement du vin et de l'argent... Tel aussi ces bovairons, échappés des poèmes d'Eugène Rambert ou des chansons de l'abbé Bovet. Ces bovairons, qui dans le Genevois avaient leur fête au printemps, et on donnait aux bergères un fromage de chèvre, dont la grosseur était proportionnée à leurs mérites, tandis qu'à Estavayer, dans la cité enguirlandée de populages, les fillettes criaient : « Bovinrons » aux garçons qui les poursuivaient. Bovairons, en effet, désignent aussi bien les gardiens de troupeaux que les populages des marais... Tel aussi ce braque, qui servait à broyer le chanvre, et qui est devenu un étourdi, un esprit peu équilibré, ou ailleurs un homme ou un bœuf bien bâtis, ou encore un cheval rassasié de jours. Enfin nous avons les Brandons.

Un brandon est une torche ou un feu de joie. Selon une tradition qui survécut à l'introduction du christianisme, les Brandons sont une festivité populaire qui annonce la fin de l'hiver et l'arrivée du printemps, et dont les feux chassent les mauvais esprits. Au moyen âge, l'Eglise fit à ces Brandons une guerre sans résultat. La Réforme multiplia les ordonnances et les sermons avec un succès relatif. Ce n'est qu'à l'époque moderne que la tradition s'en perdit, ne se maintenant que dans quelques contrées, dans la vallée de la Broye en particulier. Premier dimanche du carême ou ailleurs coïncidant avec le dimanche de carnaval, les Brandons ont eu partout en Suisse romande leurs feux, entassement de bois mort et de fagots quêtés de porte en porte. Parfois un mannequin, une « Guillaume » le couronnait. Les derniers mariés de l'année allumaient le brasier, ou le plus jeune enfant du village, ou le syndic. Et la jeunesse dansait en rond, en poussant des cris ou en chantant une coraule. Sur les braises encore chaudes, les filles ou les veuves en quête d'un mari passaient en courant, et avec les charbons les garçons mâchuraient les demoiselles. On rentrait en cortège danser à l'auberge, non sans avoir remarqué la direction de la fumée, qui indique le vent prédominant de l'année, la hauteur des flammes dont dépend la récolte des arbres fruitiers, et non sans s'être muni de quelques tisons éteints, qui préservent des incendies.

Au feu, on allumait des torches, origine des cortèges aux flambeaux de Moudon ou d'Yverdon. Quantités de coutumes donnaient à cette fête, qui parfois dégénérait évidemment en amusements bruyants, leur caractère. A Genève, on avait les alouilles, quête suivie de collations devant les maisons des couples sans progéniture ; en Valais, offrandes d'immenses gâteaux et de vin par les danseuses à leurs cavaliers ; à Neuchâtel, distribution de pois grillés ; à Lavaux, dégustation de riz au lait ; à Estavayer, tournois à la lance à bord des bateaux de pêche ; un peu partout, mascarades, parades et farces, dont subsiste le cortège payernois, et ce qui en maints lieux demeurent : beignets et « merveilles », une tradition innocente et que des documents de 1450 relatent déjà et qui mérite d'être conservée, et qui ne peut être qualifiée de bourtia.